



2024

INTERNAT DES LYCEENS TCHQ

En application de l'acte n° 1-18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2023

Forfait annuel

1 908 €

Janvier à mars :

663 €

Avril à juillet :

565,73 €

Septembre à
décembre :

679,27 €

Montant mensuel des prélèvements
automatiques

janvier : 220 €

février : 220 €

mars : 223 €

avril : 190 €

mai : 190 €

juin : 185,73€

octobre : 230 €

novembre : 230 €

décembre : 219,27 €